

Projet pilote de Diversité au niveau de l'Admission

M.S. 839 (15K839)

L'établissement M.S. 839 tient à témoigner de la diversité de la population d'élèves du District 15 en menant un projet qui vise à piloter une nouvelle règle d'admission dès cet automne pour les élèves entrant en 6e grade en Septembre 2017. MS839 estime qu'un établissement intégré composé d'élèves d'une grande variété de contextes familiaux, de races, de genres, de niveaux économiques, de situation d'immigration, et de capacités est à l'avantage de tous les élèves au niveau académique et socio-affectif.

Dans le cadre de ce projet pilote d'admission, les candidats ayant droit aux repas scolaires gratuits et à tarif réduit (FRL) seront pris en priorité pour 40% des places ouvertes. Les parents d'élèves du District 15 qui satisfont à ce critère, et tous les élèves intéressés sont priés de faire une demande en classant ce programme sur leur demande d'admission en collège qu'ils doivent remettre à l'école primaire qu'ils fréquentent au plus tard le **1e décembre**. Les élèves handicapés (SWD) prennent part à la procédure de demande d'admission au même titre que leurs camarades en classe d'enseignement général. Selon les règles du DOE, l'établissement M.S. 839 prendra en son sein un nombre de SWDs équivalent au pourcentage d'élèves du district.

M.S. 839 décide de l'entrée des élèves à son établissement en se basant sur une méthode d'admission **par tirage au sort**. Au cours de leur procédure d'admission, les élèves sont choisis par hasard selon le nombre de places disponibles.

Il sera donné en priorité aux candidats ayant droit au FRL 40% des places. Tout candidat bénéficiant des allocations FRL restant après que les places soient données aux premiers ayant-droits seront considérés au même titre que le grand pool de candidats.